

Les procédures en 5 étapes faciles

1. Les procédures initiales et de fermeture

En début et en fin d'assemblée générale, il y a des rituels procéduraux à respecter. Ceux-ci sont la proposition d'ouverture, l'élection du praesidium, l'adoption de l'ordre du jour et selon le cas, l'adoption du dernier procès-verbal. À la fin de l'assemblée, les traditions sont plus simples et souvent plus courtes avec le point « Varia » et puis directement après « Levée de l'assemblée ». Ces rituels sont, pour la majorité des membres, très peu intéressants, mais ils ne sont pas pour autant inutiles. Il est donc nécessaire rester aux aguets lors de ces points pour que tout se passe bien.

2. Une proposition régulière (ou principale)

Les propositions régulières sont l'essence et la raison d'être des assemblées générales. Elles sont la manière dont les membres communiquent à l'exécutif quelles directions prendre sur tous les sujets appropriés et quelles sont les orientations de l'association dans son sens large. Elles doivent minimalement commencer par un « Que », contenir un verbe d'action et ne pas être rédigées à la négative. Il est important de ne pas expliquer votre proposition avant de l'avoir proposée et qu'elle ait été appuyée. Si vous voulez ajouter du contexte pour favoriser sa compréhension, vous pouvez le faire à l'aide de « Considérant » avant les « Que ».

3. Les amendements et les sous-amendements

Lorsqu'une proposition régulière est appuyée, vient le moment d'en débattre. Si dans ce débat, vous sentez le besoin qu'une proposition régulière soit modifiée, vous pouvez l'amender. Il est important que les amendements et les sous-amendements ne modifient pas la nature de la proposition. Puis, tout comme les propositions régulières, les amendements peuvent aussi être modifiés, il s'agit alors d'un sous-amendement. Finalement, l'assemblée sera appelée à voter sur le sous-amendement en premier, puis revenir débattre sur l'amendement, voter sur l'amendement, revenir débattre sur la proposition régulière ou principale, et ainsi de suite.

4. Les propositions privilégiées

Les propositions privilégiées sont différentes des propositions régulières dans le sens où elles ne s'appliquent que sur le moment présent. Elles ne visent pas à indiquer des positions pour l'association, elles ne visent qu'à assurer un bon déroulement de l'assemblée. Les plus

fréquemment utilisées sont les suivantes : La plénière, l'ajournement et la question préalable. La plénière est un espace de débat sur un thème donné lorsque la plénière est proposée, mais sans avoir besoin de discuter d'une proposition. L'ajournement ou la proposition de pause est utile pour justement prendre une pause, pour manger, relaxer, changer de local, lever les cours, etc. Il est important de spécifier l'heure de reprise, et si il y a lieu, la date et le nouveau local. La question préalable est certainement parmi les plus complexes des propositions privilégiées, mais elle est très fréquemment utilisée. Il faut l'utiliser lorsque l'on pense que le débat commence à tourner en rond, qu'il n'y aura plus d'arguments bien différents sur une proposition. Une fois la question préalable demandée, il n'est plus possible d'intervenir, et l'assemblée doit immédiatement passer au vote à savoir si les membres sont déjà prêts à se prononcer sur la proposition principale sur la table (ou l'amendement, mais c'est bien plus rare). Il n'est pas possible de s'abstenir sur une question préalable parce que si tu ne sais pas si tu es prêt.e à voter ou non, tu ne l'est pas. La question préalable doit recueillir le $\frac{2}{3}$ des voix exprimées pour être adoptée.

5. Des acronymes et des termes utiles

Quorum : nombre minimal de membre requis pour que l'assemblée générale soit considérée comme légitime

Décorum : respect des normes appropriées pour la tenue d'une assemblée (généralement utilisé pour demander le silence dans la salle)

AG : Assemblée Générale

Asso : Association étudiante

Exec : Conseil exécutif

AU : Adopté.e à l'Unanimité

Point d'ordre : Utilisé pour prévenir l'équipe d'animation que les procédures ne sont pas respectées, tout le monde peut le faire nonobstant les tours de parole.

Question d'information : Utilisée pour poser une question à l'équipe d'animation, soit sur les procédures, soit sur le fonctionnement de l'assemblée, tout le monde peut le faire nonobstant les tours de parole.